Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 022-212203756-20260414-D2026_26-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR
COMMUNE DE TRESSIGNAUX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 09 AVRIL 2026

N° D2026-26

L'an deux mille vingt-six, le 09 avril, à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de Tressignaux,** après convocation légale du 03/04/2026, s'est réuni en séance publique au lieu ordinaire en mairie de Tressignaux, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc GUÉGAN, Maire.**

Présents : AOUNE Horida, BAILLY Philippe, BLOUIN Xavier, CADIO Thierry, DAVID Thomas, DUFLOT Lucile, FARSY Sandrine, GUEMENE Julie, JOUSSE Fabien, JOUSSE Maëline, PELUS Lucile, PUILLE Maryse,

Absents : 1 VERNE Patricia

Nombre de conseillers en exercice : 15 **Nombre de présents : 14** **Procuration : 1**

Secrétaire de séance : Roland LUCAS

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune pour la durée du mandat.

Suite à la demande des services fiscaux, le conseil municipal doit donc présenter une liste de 24 personnes répondant aux critères imposés par l'article 1650 du code général des Impôts à Mr le Directeur Départemental des Finances Publiques lequel procèdera ensuite à la nomination de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants pour constituer la commission communale des impôts directs (CCID) pour la durée du mandat.

Le Maire propose de procéder à la désignation des 24 personnes membres de la CCID lors du prochain conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la proposition du Maire d'établir la liste des personnes membres de la CCID lors du prochain conseil municipal.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSENTION
15	15	0	0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Fabien JOUSSE

MAIRIE DE TRESSIGNAUX * 22290 CÔTES D'ARMOR *